

Rectorat Direction des  
examens et concours  
Bureau des examens post-bac  
DEC5

Toulouse, le 24 mars 2023

Affaire suivie par :  
Corinne VIGUIE (Gestionnaire)  
Tél. 05.36.25.71.13  
Courriel :  
[corinne.viguie@ac-toulouse.fr](mailto:corinne.viguie@ac-toulouse.fr)

Jordi LLORENS (Chef de  
Bureau)  
Tél. 05.36.25.71.07  
Courriel : [dec5@ac-toulouse.fr](mailto:dec5@ac-toulouse.fr)

**CIRCULAIRE ACADÉMIQUE D'ORGANISATION  
DU BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR  
BTS MANAGEMENT COMMERCIAL OPERATIONNEL  
SESSION 2023**

**Documents à l'attention :**

- Des établissements privés hors contrat.
- Des candidats individuels et de l'enseignement à distance

**Référence** : Circulaire Nationale d'organisation émise le mardi 6 décembre 2022 par l'Académie d'Aix-Marseille.

**Nombre de candidats inscrits à la session 2023 : 1229**

CALENDRIER DES ÉPREUVES ÉCRITES		
<b>Vendredi 12 mai 2023</b>	14h00 – 16h30	E6. Management de l'équipe commerciale
<b>Lundi 15 mai 2023</b>	14h00 – 18h00	E3. Culture économique juridique et managériale
<b>Mardi 16 mai 2023</b>	10h00 – 12h00	E2. Langues vivantes étrangères
<b>Mardi 16 mai 2023</b>	14h00 – 18h00	E1. Culture générale et expression
<b>Mercredi 17 mai 2023</b>	14h00 – 17h00	E5. Gestion opérationnelle

Durée de mise en loge : 2h pour toutes les épreuves. Aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2<sup>ème</sup> heure de composition.

CALENDRIER DES ÉPREUVES ORALES		
<b>Du 22 au 26 mai 2023</b>	Lycée Toulouse Lautrec - Toulouse Lycée Raymond Savignac - Villefranche de Rouergue Lycée Pyrène - Pamiers	<b>E4-1.</b> Développement de la relation client et vente conseil <b>EF4 - Engagement étudiant</b> <b>110 candidats</b>

<b>Du 12 au 16 juin 2023</b>	Lycée Toulouse Lautrec - Toulouse Lycée Raymond Savignac - Villefranche de Rouergue Lycée Pyrène - Pamiers	<b>E4-2.</b> Animation dynamisation de l'offre commerciale
<b>Du 5 au 9 juin 2023</b>	Lycée Billières - Toulouse Lycée Borde Basse - Castres	<b>E2. Anglais</b> - Langue vivante (obligatoire et facultative)
<b>Du 30 mai au 1er juin 2023</b>	Lycée Billières – Toulouse Lycée Borde Basse - Castres	<b>Espagnol</b> - Langue vivante (obligatoire et facultative)
<b>Du 19 au 21 juin 2023</b>	Lycée Toulouse Lautrec - Toulouse	<b>EF3 – Entrepreneuriat</b> <b>305 candidats</b>
<b>Le 2 juin 2023</b>	Lycée à déterminer	<b>EF2 - Parcours de professionnalisation à l'étranger</b> <b>2 candidats</b>
<b>Langues « rares » du 17 au 21 avril 2023</b>	Lycées Ozenne et Sainte Marie St Sernin - Toulouse	L'organisation des épreuves de LV « rares » sera précisée ultérieurement

<b>REMISE DES DOSSIERS</b>		
A rendre <b>Avant le vendredi 14 avril 2023 à 23h59</b> DATE IMPERATIVE	<b>E4-1 - Développement de la relation client et vente conseil</b> <b>E4-2 - Animation dynamisation de l'offre commerciale</b>	(dépôt sur <a href="http://www.demarches.simplifiees.fr">www.demarches.simplifiees.fr</a> )
Dépôt des dossiers à partir du <b>Lundi 27 mars 2023</b>	<b>Épreuve facultative 3 « Entrepreneuriat »</b> <b>Épreuve facultative 4 « Engagement étudiant »</b>	<b>Transmission ultérieure du lien de connexion</b>

- **Remarque : les dossiers qui seraient restés à l'état de « brouillon » sur démarches simplifiées à la fermeture du serveur ne seront pas acceptés.**

<b>REMISE DES LIVRETS SCOLAIRES</b>		
<b>Le lundi 12 juin 2023</b> <b>DATE IMPERATIVE</b>	Les livrets scolaires seront triés par ordre alphabétique	Lycée Toulouse Lautrec - Toulouse
Il est rappelé aux établissements que la présentation du livret scolaire doit se conformer aux directives indiquées dans la circulaire nationale de l'examen.		

### Réalisation des stages pour la session 2023

Le seuil minimal dérogatoire de 4 semaines de stage à effectuer au minimum, valable lors des sessions 2021 et 2022, n'est plus en vigueur. La réglementation relative aux stages s'applique à nouveau (cf. référentiel).

En revanche, les candidats ajournés lors des sessions **2021 et 2022** qui ont pu bénéficier des mesures d'aménagement de stage au titre de la crise sanitaire et qui sont inscrits à la session 2023 sont considérés comme remplissant de fait les conditions de durée de stage. Ils n'ont donc pas à compléter la durée de leur stage pour atteindre le nombre requis par le référentiel de spécialité.

1 <sup>ère</sup> PUBLICATION DES RÉSULTATS		
Le jeudi 29 juin 2023	à partir de 18H00	sur le site <a href="https://www.ac-toulouse.fr">https://www.ac-toulouse.fr</a> ; rubrique « <b>scolarité/études/examens</b> » / « <b>examens</b> » / « <b>tous les résultats</b> »

2 <sup>ème</sup> PUBLICATION DES RÉSULTATS		
<b>Date à déterminer</b> Au plus tard le 11/07/2023	à partir de 18H00	sur le site <a href="https://www.ac-toulouse.fr">https://www.ac-toulouse.fr</a> ; rubrique « <b>scolarité/études/examens</b> » / « <b>examens</b> » / « <b>tous les résultats</b> »

EPREUVES DE CONTRÔLE
Le jeudi 6 et vendredi 7 juillet 2023

CALENDRIER ET MODALITES DES OPERATIONS PREALABLES AUX EXAMENS		
OPERATION	DETAIL	CALENDRIER PREVISIONNEL
<b>Transmission des notifications d'aménagements des épreuves</b>	<b>Via Cyclades :</b> Mise à disposition des notifications sur l'espace personnel des candidats sur Cyclades et sur l'espace Cyclades établissement.	A partir du mois de février de l'année de l'examen. <b>Contactez la DEC en cas de notification d'aménagement d'épreuve non reçue début avril (pour le BTS).</b>
<b>Mise à disposition des convocations des candidats</b>	Sur l'espace personnel des candidats sur Cyclades ainsi que sur l'espace Cyclades des établissements.	Semaine du 11 au 14 avril 2023.
<b>Matériel Candidat</b>	Il sera désormais mis à disposition avec la convocation (pour les spécialités pour lesquelles une fiche de matériel candidat aura été élaborée).	Semaine du 11 au 14 avril 2023.

**EFFECTIF PAR CENTRE**

<b>ETABLISSEMENTS</b>	<b>TOTAL</b>
LYCÉE PYRÈNE	28
PURPLE CAMPUS FOIX	14
LYCÉE RAYMOND SAVIGNAC	14
LYCÉE CHARLES CARNUS	20
PURPLE CAMPUS RODEZ	30
STUDENCY SPORT SUP.	14
ECOLE FORM'ACTION	13
LYCÉE BAGATELLE	23
ECOLE SUPERIEURES BILLIERES	39
LYCÉE ORT MAURICE GRYN	23
LYCÉE SKHOLE D'ART	13
ECOLE VIDAL	59
LYCÉE MYRIAM	11
LYCÉE ISSEC PIGIER	30
LYCÉE DU MIRAIL	20
LYCÉE TOULOUSE LAUTREC	23
CFA COMMERCE ET SERVICES	26
IFAG	28
ESARC EVOLUTION	56
ISTEF	71
LYCÉE HENRI MATISSE	20
CFA CAMPUS IGS	57
LYCÉE SALIEGE	22
ECOLE SUPERIEURE BILLIERES	39
ETP STADE TOULOUSAIN	4
ESICAD	41
AMIPY	74
ADEFI FORMATION	33
CFAP	38
LYCÉE PARDAILHAN	20
IFA CCI LOT	21
LYCÉE PRADEAU LA SEDE	20
LYCÉE GAILLAC	30
IFP NOTRE DAME	21
LYCÉE LA BORDE BASSE	28
PURPLE CAMPUS TARN	37
ECOLE SUPÉRIEURE OCCITANIE	3
LYCÉE BOURDELLE	25
IFA CCI MONTAUBAN	32
MFR	4
INDIVIDUEL département du 12-31-81	19
ENS. A DISTANCE département du 12-31-32-46-81	20
<b>TOTAL</b>	<b>1163</b>

## 1.1. EPREUVES ÉCRITES

Les épreuves écrites se dérouleront dans les établissements suivants, dénommés « CENTRES D'ÉCRITS » :

CENTRES D'ÉCRIT	ORIGINE DES CANDIDATS
<b>Lycée Pyrène - Pamiers</b> 58 candidats	Lycée Pyrène (28 cdt), Purple Campus Ariège (14 cdt), Individuel 31 (16 cdt)
<b>Lycée Savignac – Villefranche de Rouergue</b> 80 candidats	Lycée Savignac (14 cdt), Lycée Carnus (20 cdt), Purple Campus Rodez (30 cdt), Formation Rodez (13 cdt), Ens. à distance 12 (1 cdt), Individuel 12 (2 cdt)
<b>Lycée T. Lautrec - Toulouse</b> 29 candidats	Lycée Toulouse Lautrec (23 cdt), ETP Stade Toulousain (6 cdt)
<b>Lycée Henri Matisse – Cugnaux</b> 48 candidats	Lycée H. Matisse (20 cdt), IFAG (28 cdt)
<b>Lycée Gisèle Halimi – Toulouse</b> 76 candidats	Lycée Gisèle Halimi (20 cdt), Esarc Evolution (56 cdt)
<b>Lycée Saliège – Balma</b> 197 candidats	Lycée Saliège (22 cdt), ADEFI Formation (33 cdt), AMIPY (74 cdt), CFAP (38 cdt), LTP Issec Pigier (30 cdt)
<b>Lycée Bagatelle – St Gaudens</b> 37 candidats	Lycée Bagatelle (23 cdt), Ens.à distance 31 (14 cdt)
<b>Lycée Myriam – Toulouse</b> 50 candidats	Lycée Myriam (11 cdt), Ecole supérieure Billières (39 cdt)
<b>Lycée Skhole d'Art – Toulouse</b> 40 candidats	Lycée Skhole d'Art (13 cdt), LTP Billières (27 cdt)
<b>Lycée ORT M.Gryn – Colomiers</b> 82 candidats	Lycée ORT (23 cdt), Ecole Vidal (59 cdt),
<b>CFA Com. et Services – Blagnac</b> 26 candidats	CFA commerce et services (26 cdt)
<b>ESICAD - Labège</b> 112 candidats	ESICAD (41 cdt), ISTEf (71 cdt)
<b>CFA Campus IGS – Blagnac</b> 71 candidats	CFA Campus IGS (57 cdt), STUDENCY SPORT SUP (14 cdt)
<b>Lycée Gallieni – Toulouse</b> 41 candidats	Issec Pigier Formation (41 cdt)
<b>Lycée Pardailhan – Auch</b> 22 candidats	Lycée Pardailhan (20 cdt), Ens. à distance 32 (2 cdt)
<b>Lycée Gaston Monnerville – Cahors</b> 22 candidats	CFA IFA CCI du Lot (21 cdt), Ens. à distance 46 (1 cdt)

<b>Lycée Pradeau la Sède – Tarbes</b> <b>22 candidats</b>	Lycée Pradeau la Sède (20 cdts), GRETA M.Pyrénées Sud (2 cdts)
<b>Lycée Victor Hugo – Gaillac</b> <b>94 candidats</b>	Lycée Victor Hugo (30 cdts), Purple Campus Tarn (37 cdts), CFA Groupe Alternance (27 cdts)
<b>Lycée Borde Basse – Castres</b> <b>56 candidats</b>	Lycée Borde Basse (28 cdts), IFP Notre Dame (21 cdts), Individuel 81 (2 cdts), Ens. A distance (2 cdts), ESO (3 cdts)
<b>Lycée Bourdelle – Montauban</b> <b>29 candidats</b>	Lycée Bourdelle (25 cdts), MFR (4 cdts)
<b>Lycée Théas – Montauban</b> <b>32 candidats</b>	IFA CCI 82 (32 cdts)

**Interdiction de sortie** : Aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2<sup>ème</sup> heure de composition.

**Retards aux épreuves** : l'accès aux salles de composition lors des épreuves écrites peut être autorisé dans la limite de la première heure, à condition de ne pas laisser sortir les candidats présents pendant ce laps de temps. Les candidats ne pourront bénéficier d'un temps de composition supplémentaire.

Tout candidat en cours de composition et autorisé à sortir de la salle d'examen devra impérativement être accompagné.

Tout candidat absent à une épreuve ou à une sous-épreuve, dont l'absence est non justifiée, sera éliminé de l'examen. La décision portée sur le relevé de notes de l'examen sera «Éliminé».

**L'utilisation des moyens de communication** (téléphones mobiles, agendas ou messagerie électroniques, montres connectées, écouteurs) sera strictement **interdite** : une annonce sera faite en début d'épreuve, et les surveillants devront être sensibilisés à ce contrôle.

**Matériel autorisé** : Les candidats sont invités à se munir, par précaution, d'une calculatrice pour la durée de l'examen. L'autorisation ou l'interdiction d'en faire usage sera précisée sur le sujet.

Circulaire n°2015-178 du 1er octobre 2015 relative à l'utilisation des calculatrices électroniques :

Les candidats qui disposent d'une calculatrice avec mode examen devront par conséquent l'activer le jour des épreuves et les calculatrices dépourvues de mémoire seront autorisées.

Ainsi tous les candidats composeront sans aucun accès à des données personnelles pendant les épreuves.

Il est important de préciser aux candidats équipés d'une calculatrice avec mode examen, que celui-ci devra être activé pour les épreuves, et à la demande du surveillant, ceci afin d'éviter toute rupture d'égalité entre les candidats concernant l'accès à la mémoire des calculatrices et aux données qu'elles contiennent.

**Attention** : l'activation du mode examen sera effectué par le surveillant. Les candidats devront arriver sans avoir mis en place le mode examen.

- En cas de matériel particulier à prévoir par les candidats, la liste sera également déposée sur Cyclades, avec la convocation.

## 1.2. ÉPREUVES ORALES

### 1.2.1. DÉPÔT DES DOSSIERS

Les dossiers professionnels sont désormais **dématérialisés** et devront être déposés sur la plateforme **Démarches simplifiées, directement par chaque candidat** selon la procédure et le calendrier prévus (cf. page 2).

Pour les épreuves passées en ponctuel, le dépôt des dossiers sur **Démarches simplifiées** se fera pour les épreuves :

- E4-1 - Développement de la relation client et vente conseil
- E4-2 - Animation dynamisation de l'offre commerciale
- EF3 - Entrepreneuriat
- EF4 - Engagement étudiant

- Les candidats en formation veilleront à tenir informé leur établissement du dépôt de leur dossier et pourront « inviter » leur référent dans l'établissement sur leur compte.
- Les établissements veilleront à contrôler systématiquement le contenu des dossiers de leurs candidats (pièces à fournir, cachets, signatures...). Le dépôt des dossiers pourra être effectué en établissement par les candidats, sous l'autorité de l'établissement/de l'enseignant référent. Il incombe à chaque établissement d'assurer le suivi des dépôts des dossiers par les candidats et d'identifier à l'avance les éventuelles difficultés.
- En cas de dossier non-conforme, le candidat et son établissement en seront informés au moins 1 semaine avant le début de l'épreuve concernée.
- Chaque candidat devra se présenter aux épreuves avec un exemplaire « papier » de son dossier et les supports numériques éventuellement requis.
- En dehors du dossier déposé avant l'épreuve sur *Démarches simplifiées*, le candidat apporte le jour de l'épreuve tout document qu'il estime pouvoir venir en appui de sa prestation.

Des instructions sur l'organisation de ces épreuves sont données en annexes de la présente circulaire.

### 1.2.2. CONTRÔLE DE CONFORMITÉ DES DOSSIERS PROFESSIONNELS

La conformité des dossiers se fera sur la plateforme *Démarches simplifiées*.

**La constatation de non-conformité du dossier** concernant l'un des points suivants **entraîne l'attribution de la note « NV » (non valide) à l'épreuve correspondante :**

- ☐ - absence de dépôt de dossier
- ☐ - dépôt hors délai
- ☐ - durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation
- ☐ - absence de signature ou de visa sur les documents constituant le dossier par les personnes habilitées à le faire
- ☐ - absence des comptes rendus d'activité, regroupés dans un fichier par épreuve

*En cas de doute sur la conformité à la réglementation du dossier d'un candidat présent, l'interrogation et l'évaluation seront conduites normalement. En fin d'interrogation, le cas sera signalé au président du jury et la notation sera mise sous réserve de vérification.*

**LA NON CONFORMITÉ DU DOSSIER INTERDIT AU CANDIDAT - MÊME PRÉSENT - DE SUBIR L'ÉPREUVE. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.**

LA MENTION "NV" (non valide) figurera à la place de la note sur la grille d'évaluation ainsi que sur les bordereaux de notation en face du nom du candidat. **ELLE ENTRAÎNE L'ÉLIMINATION DU CANDIDAT.**

### 1.2.3. DÉROULEMENT DES INTERROGATIONS ORALES

**Les fiches d'évaluation et grilles d'aide à l'évaluation doivent servir de base et de référence pour le déroulement de l'épreuve et des attendus. Elles se trouvent en annexe de la circulaire nationale. Elles sont scrupuleusement renseignées par les interrogateurs.**

Pour les différentes épreuves, l'accès aux dossiers se fera via la plateforme *Démarches Simplifiées*. Les établissements accueillant les épreuves doivent mettre à disposition de chaque commission d'interrogation un poste informatique avec accès internet afin de pouvoir prendre connaissance des dossiers avant l'interrogation des candidats. Il est recommandé aux membres des commissions de se munir d'un ordinateur portable avec connexion Internet afin de pouvoir se connecter à la plateforme le cas échéant.

Les évaluations des épreuves E4-1, E4-2, EF4 doivent se tenir dans une salle équipée du matériel répondant aux besoins de l'épreuve.

Toutefois, les centres d'examen ne fournissent aucun matériel au candidat. L'accès au réseau de télécommunications ne peut être garanti. Le(la) candidat(e) doit donc disposer d'un matériel autonome et fonctionnel lui permettant de répondre aux exigences de l'épreuve. Il peut s'agir d'un ordinateur portable, d'une tablette, d'un téléphone intelligent (Smartphone) ou de tout autre moyen de communication qui lui assure l'accès à ses documents, la possibilité de les consulter et de les modifier au regard des attendus de l'épreuve. Le(la) candidat(e) peut disposer d'un ou plusieurs de ces appareils. Il doit être en mesure d'en assurer la continuité de fonctionnement durant le temps de l'épreuve et ne peut pas compter sur une source d'énergie dans la salle d'interrogation. Si le(la) candidat(e) souhaite avoir un accès au réseau internet, il doit assurer lui-même la connexion.

**Des instructions particulières relatives aux épreuves « E4-1 Développement de la relation client et vente conseil » - « E4-2 Animation dynamisation de l'offre commerciale » - « EF 4 Engagement Étudiant » ainsi que les autres épreuves figurent sur la circulaire nationale.**

**Les établissements sont tenus de diffuser impérativement ces documents nationaux à l'ensemble des candidats.**

## **CERTIFICATION PIX**

La certification des compétences numériques, délivrée par le groupement d'intérêt public PIX, est mise en place dans l'enseignement scolaire public et privé sous contrat et dans l'enseignement supérieur. Elle a pour objet d'évaluer les compétences numériques acquises notamment par les étudiants inscrits en dernière année des formations dispensées en lycée public et privé sous contrat, dont les sections de technicien supérieur. Cette **certification est obligatoire** à partir de cette année pour les étudiants de BTS sous statut scolaire dans les établissements publics et privés sous contrat et son obtention est sans incidence sur l'obtention du diplôme. Les DEC ne sont pas en charge de l'organisation de cette certification spécifique. Il convient ainsi de solliciter les « ambassadeurs PIX » de l'académie : [crcn-toulouse@drane-occitanie.fr](mailto:crcn-toulouse@drane-occitanie.fr)

**Rappel : Présomption de fraude** : Tout candidat se présentant muni d'un dossier dont les caractéristiques, le contenu ou la présentation orale conduisent la commission d'interrogation à suspecter une tentative de fraude, est cependant interrogé dans les conditions normales de l'épreuve.

L'évaluation de la présentation de ce candidat doit faire abstraction de toute présomption de fraude et s'en tenir aux seuls critères indiqués dans la grille d'évaluation. La commission d'interrogation signalera au chef de centre ses soupçons sous la forme d'un rapport argumenté et accompagné des pièces justificatives. Le cas sera alors instruit par les autorités académiques compétentes.

## **1. NOTATION DES ÉPREUVES - SAISIE DES NOTES**

**Rappel important : l'absence d'un candidat à une épreuve est éliminatoire** : le diplôme ne pourra lui être délivré. La mention « AB » figurera sur le bordereau de notation en face du nom du candidat, à la place de la note.

Toute COPIE - en particulier lorsque celle-ci est en dessous de la moyenne - doit être complétée d'une appréciation littérale **explicite** et en rapport à l'évaluation des connaissances et compétences évaluées.

## **LIVRETS SCOLAIRES**

A compter de la session 2015, la duplication des livrets scolaires des candidats de seconde année de BTS est assurée par chaque établissement de formation. Le modèle de livret scolaire de chaque spécialité de BTS figure dans les circulaires nationales d'organisation transmises chaque année par mes services. Les livrets scolaires devront être imprimés sur bristol blanc, recto-verso, format A4, environ 205 gr.

Dans un souci d'uniformité de présentation et d'anonymat (en particulier l'ordre et la disposition des rubriques figurant sur les courbes élèves/classe), je vous demande de respecter scrupuleusement ces consignes de duplication. Tout livret scolaire ne remplissant pas les critères de duplication ne sera pas présenté aux membres du jury.

**L'envoi des livrets scolaires sera effectué par vos soins au centre de délibération pour le lundi 12 juin 2023.**

Afin de faciliter les manipulations sur le centre de délibération, une liste nominative des étudiants sera jointe à l'envoi.

Les livrets scolaires seront transmis aux établissements de formation courant octobre. Ils seront à remettre aux étudiants et à conserver le cas échéant. Les livrets scolaires seront renvoyés aux candidats de l'enseignement à distance courant octobre.



## 2. RELEVÉ DE NOTES ET DIPLÔMES

Les relevés de notes seront disponibles sur l'espace Cyclades des candidats dès le lendemain de la publication des résultats.

**Tout changement d'adresse devra être indiqué dans les plus brefs délais au service des examens.**

Les diplômes des candidats scolaires seront adressés par le Rectorat aux établissements au cours du mois d'octobre 2023 afin de les remettre aux lauréats.

Les diplômes des candidats individuels leur seront envoyés par mes services à la même période.

## 3. EPREUVES DE CONTROLE

Les épreuves de contrôle se dérouleront du **jeudi 6 au vendredi 7 juillet 2023**.

Les conditions pour y être inscrit : il s'agit des candidats qui ont obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 8/20 et inférieure à 10/20 et qui ont obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 aux épreuves du domaine professionnel

Pour le recteur et par délégation,  
Pour le secrétaire général empêché,  
Le directeur des examens et concours  
Laurent GINESTET,



**PJ : annexes**

**E41 - DÉVELOPPEMENT DE LA RELATION CLIENT ET VENTE CONSEIL  
EF4 - ENGAGEMENT ÉTUDIANT**

ETABLISSEMENTS	CENTRE	CENTRE	CENTRE
	T.LAUTREC - 31	LYCÉE R.SAVIGNAC -12	LYCÉE PYRÈNE - 09
PURPLE CAMPUS FOIX			14 + 4 EE
PURPLE CAMPUS RODEZ		30	
INDIVIDUEL RESIDENT 12		1	
FORM'ACTION		13	
INDIVIDUEL RESIDENT 31			13 + 1 EE
ENSEIG.DISTANCE 31			12 + 1 EE
LYCÉE ORT MAURICE GRYN	23		
ECOLE VIDAL	58		
LYCÉE MYRIAM	10		
ISSEC PIGIER F.CONTINUE	40		
CFA COMMERCE ET SERVICES			26 + 6 EE
IFAG			28
ESARC EVOLUTION	54		
ISTEF		70 + 12 EE	
CFA CAMPUS IGS			58
BILLIERES TOULOUSE	27 + 2 EE		
ETP STADE TOULOUSAIN			6
ESICAD	39 + 2 EE		
AMIPY			71 + 70 EE
ADEFI FORMATION		33	
CFAP			38 + 10 EE
STUDENCY SPORT SUP.		14	
ENSEIG. DISTANCE 32		2	
CFA IFA CCI LOT		21	
ENSEIG.DISTANCE 46		1	
GRETA 65		2	
INDIVIDUEL RESIDENT 81		1 + 1 EE	
IFP NOTRE DAME		20	
PURPLE CAMPUS TARN		36	
ECOLE SUP.OCCITANIE		2	
ENSEIG.DISTANCE 81		2	
GROUPE ALTERNANCE		27	
CFA IFA CCI 82	30		
MFR		4 + 4 EE	
<b>TOTAL</b>	<b>281</b>	<b>279</b>	<b>266</b>

## E42 – ANIMATION DYNAMISATION DE L'OFFRE COMMERCIALE

ETABLISSEMENTS	CENTRE		
	T.LAUTREC - 31	LYCÉE R.SAVIGNAC - 12	LYCÉE PYRÈNE - 09
PURPLE CAMPUS FOIX			14
PURPLE CAMPUS RODEZ		30	
INDIVIDUEL RESIDENT 12		1	
FORM'ACTION		13	
INDIVIDUEL RESIDENT 31			11
ENSEIG.DISTANCE 31			12
LYCÉE ORT MAURICE GRYN	23		
ECOLE VIDAL	57		
LYCÉE MYRIAM	10		
ISSEC PIGIER F.CONTINUE	41		
CFA COMMERCE ET SERVICES			26
IFAG			28
ESARC EVOLUTION	54		
ISTEF		71	
CFA CAMPUS IGS			57
BILLIERES TOULOUSE	27		
ETP STADE TOULOUSAIN			6
ESICAD	37		
AMIPY			71
ADEFI FORMATION		32	
CFAP			38
STUDENCY SPORT SUP.		14	
ENSEIG. DISTANCE 32		2	
CFA IFA CCI LOT		21	
ENSEIG.DISTANCE 46		1	
GRETA 65		2	
INDIVIDUEL RESIDENT 81		1	
IFP NOTRE DAME		20	
PURPLE CAMPUS TARN		36	
ECOLE SUP.OCCITANIE		3	
ENSEIG.DISTANCE 81		2	
GROUPE ALTERNANCE		27	
CFA IFA CCI 82	30		
MFR		4	
<b>TOTAL</b>	<b>279</b>	<b>280</b>	<b>262</b>

## ANGLAIS

LYCÉE BILLIERES - TOULOUSE		BORDE BASSE - CASTRES	
<b>LV OBLIGATOIRE</b>			
PURPLE CAMPUS FOIX	10	PURPLE CAMPUS RODEZ	30
INDIVIDUEL RESIDANT 31	4	FORM'ACTION	13
LYCÉE ORT MAURICE GRYN	23	INDIVIDUEL RESIDANT 12	2
ECOLE VIDAL	42	ENS.DISTANCE RESIDANT 12	1
LYCÉE MYRIAM	10	CFA CAMPUS IGS	48
ISSEC PIGIER F.CONTINUE	40	ETP STADE TOULOUSAIN	3
CFA COMMERCE ET SERVICE	14	ADEFI FORMATION	33
IFAG TOULOUSE	28	STUDENCY SPORT	14
ESARC EVOLUTION	54	CFAP	38
BILLIERES TOULOUSE	26	ISTEF	71
ESICAD TOULOUSE	39	CFA IFA CCI LOT	12
AMIPY	71	ENS.DISTANCE RESIDANT 46	1
ENS.DISTANCE 31	8	GRETA M.P 65	2
ENS.DISTANCE 32	2	INDIVIDUEL RESIDANT 81	1
		IFP NOTRE DAME	14
		PURPLE CAMPUS TARN	36
		ECOLE SUPÉRIEURE OCCITANIE	2
		ENS.DISTANCE RESIDANT 81	1
		GROUPE ALTERNANCE	27
		CFA IFA CCI 82	27
		MFR	4
<b>TOTAL</b>	<b>371</b>	<b>TOTAL</b>	<b>380</b>
<b>LV FACULTATIVE</b>			
ENS.DISTANCE RÉSIDANT 31	1	LYCÉE SALIEGE	2
ECOLE VIDAL	1	LYCÉE CHARLES CARNUS	3
ECOLE SUPERIEURE BILLIERES	2	IFP NOTRE DAME	1
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6</b>

## ESPAGNOL

LYCÉE BILLIERES - TOULOUSE		LYCÉE BORDE BASSE - CASTRES	
<b>LV OBLIGATOIRE</b>			
PURPLE CAMPUS FOIX	3	INDIVIDUEL RESIDANT 12	1
ECOLE VIDAL	13	CFA CAMPUS IGS	8
CFA COMMERCES ET SERVICES	12	CFA IFA CCI LOT	9
INDIVIDUEL RESIDANT 31	3	IFP NOTRE DAME	6
ENS.DISTANCE RÉSIDANT 31	2	CFA IFA 82	5
		INDIVIDUEL RESIDANT 81	1
		ENS.DISTANCE RÉSIDANT 81	1
<b>TOTAL</b>	<b>33</b>	<b>TOTAL</b>	<b>31</b>
<b>LV FACULTATIVE</b>			
CFA COMMERCES ET SERVICES	1	PURPLE CAMPUS RODEZ	8
AMIPY	40	LYCÉE RAYMOND SAVIGNAC	2
ESICAD	3	LYCÉE CHARLES CARNUS	7
LTP ISSEC PIGIER	8	FORM'ACTION	2
ISSEC PIGIER FORMATION	2	ISTEF	6
LTP ORT MAURICE GRYN	2	CFA CAMPUS IGS	1
LYCÉE MYRIAM	11	SALIEGE	12
ECOLE SUPERIEURE BILLIERES	10	ADEFI	5
INDIVIDUEL RESIDANT 31	1	CFAP	9
EN.DISTANCE RÉSIDANT 31	3	LGT PARDAILHAN	1
ECOLE VIDAL	2	ENS.DISTANCE RÉSIDANT 46	1
		CFA IFA CCI LOT	1
		GRETA MP 65	1
		PURPLE CAMPUS TARN	4
		CFA GROUPE ALTERNANCE	3
		MFR	4
<b>TOTAL</b>	<b>83</b>	<b>TOTAL</b>	<b>67</b>

**EF3 - EPREUVE FACULTATIVE ENTREPRENEURIAT**

LYCÉE	
0090656P PURPLE CAMPUS FOIX	13
0121440A PURPLE CAMPUS RODEZ	30
0311186W ECOLE SUP.BILLIERES	38
0311190A LP SKHOLE D'ART	6
0311201M LYCÉE MYRIAM	10
0311586F LGT TOULOUSE LAUTREC	23
0311989U IFAG TOULOUSE	28
0312211K TSGE - ISTEf	16
0312408Z LYCEE SALIEGE	10
0312704W BILLIERES TOULOUSE	1
0312820X AMIPY	2
0312865W CFAP	2
031 ESICAD	2
031 INDIVIDUEL RESIDENT 31	1
031 ENSEIGNEMENT DISTANCE 31	1
0460706T CFA IFA CCI DU LOT	21
06500656T IFP NOTRE DAME	21
0810001 INDIVIDUEL DEPT 81	1
0810023K LGT GAILLAC	29
0810959C LPO BORDE BASSE	27
0811267M PURPLE CAMPUS TARN	23
<b>TOTAL</b>	<b>305</b>

# LE DOSSIER DE L'ÉPREUVE « E4-1 – E4-2 »

## I. COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier comprend deux parties, distinctement séparées l'une de l'autre.

### 1. PREMIÈRE PARTIE (dite partie administrative)

Catégorie de candidats	Pièces à fournir
<b>Candidats scolaires en formation initiale</b> (y compris les candidats scolaires de l'enseignement à distance--CNED)	☐ Certificat(s) de stage (cf. annexe 5 - circulaire nationale)
<b>Candidats apprentis</b> (y compris les apprentis de l'enseignement à distance—CNED)	☐ Attestation(s) de réalisation du contrat justifiant du statut d'apprenti
<b>Candidats de la formation continue en contrat de professionnalisation</b> (y compris ceux de l'enseignement à distance—CNED)	☐ Attestation(s) de réalisation du contrat de professionnalisation
<b>Candidats ayant échoué à une session antérieure et INSCRITS À L'ÉPREUVE</b>	☐ Certificat de stage ou de travail
<b>Candidats inscrits au titre de leur expérience professionnelle</b>	Certificat(s) de travail justifiant de trois années effectives d'activités professionnelles, dans un emploi de niveau au moins égal à celui de technicien, dans un domaine professionnel en rapport avec la finalité du diplôme postulé <i>(Ce ou ces certificat(s) de travail peut/peuvent être remplacé(s) par un ou plusieurs certificat(s) de stage précisant la durée et la nature dudit stage)</i>

### 2. SECONDE PARTIE, SUPPORT DE L'INTERROGATION

- 1 dossier support de la sous-épreuve E41 reprenant l'ensemble des comptes rendus d'activités au format PDF.
- + Fiche « Engagement étudiant » en PDF (si le candidat s'est inscrit à cette épreuve facultative).
- 1 dossier support de la sous-épreuve E42 reprenant l'ensemble des comptes rendus d'activités au format PDF.

**Remarque : Les noms des fichiers PDF doivent être explicites, conformes aux libellés suivants :**

NOM CANDIDAT-PRENOM-E41-MCO  
NOM CANDIDAT-PRENOM-ENGAGEMENT-ETUDIANT-MCO  
NOM CANDIDAT-PRENOM-E42-MCO  
NOM CANDIDAT-PRENOM-ADMINISTRATIF-MCO

## II. NOMBRE DE DOSSIERS

Le candidat devra se présenter le jour de l'épreuve avec un exemplaire du dossier E41 et E42 identique à celui déposé sur la plateforme *Démarches simplifiées* date butoir le vendredi 14 avril 2023, accompagné de tout document qu'il estime pouvoir venir en appui de sa prestation

